

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

PESSAC

MODE D'EMPLOI & CALENDRIER 2014

L'ESSENTIEL

La **collecte au domicile** des Pessacais est **gratuite**, à hauteur de 1m³ de déchets maximum (sacs ou fagots), une fois par mois et par foyer

L'**inscription** se fait au plus tard le vendredi de la semaine qui précède le jour du ramassage souhaité

Des **sacs transparents réutilisables** de 100 L, fournis gracieusement, doivent être utilisés pour le ramassage (maximum 10 sacs par collecte)

Les déchets verts déposés après la collecte ne pourront pas être ramassés par la Ville et seront considérés comme «dépôts sauvages» s'ils sont laissés sur le trottoir.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Étape 1

Je choisis la date à laquelle je souhaite que la Ville de Pessac passe devant mon domicile (le jeudi, limité à 1 ramassage par mois et par foyer - voir calendrier)

Étape 2

Je me pré-inscris obligatoirement auprès de la Direction de l'Environnement au **05 57 93 66 10** ou par mail : **environnement@mairie-pessac.fr**, au plus tard le vendredi de la semaine qui précède le jour de ramassage choisi (voir calendrier)

Étape 3

Je viens retirer les sacs transparents de 100 L dans lesquels je dois mettre mes déchets verts (10 sacs x 100 L maximum par collecte = 1m³). Ils sont réutilisables et vous sont restitués à chaque collecte. Dans le cas où un ou plusieurs sacs seraient devenus inutilisables, ils vous seront remplacés gratuitement, en les rapportant à la Direction de l'Environnement.

Vous pouvez récupérer vos sacs auprès la Direction de l'Environnement, esplanade Charles de Gaulle (bâtiment « Forum »). Ouvert le lundi de 14h à 18h30 et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30.

Étape 4

Je respecte les consignes de tri des déchets verts pour remplir mes sacs ou constituer mes fagots. Je les dépose devant mon domicile la veille au soir ou le matin avant 8h. Je veille à laisser le passage pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Ce que JE PEUX faire collecter



> SACS DE 100 L - maximum 10 sacs
Tonte de pelouse, feuilles et déchets floraux





OU

> FAGOTS - maximum 9 fagots
Branchages et tailles de haies




Les branchages constituant chaque fagot ne peuvent excéder 8 cm de diamètre et doivent être liés à l'aide d'une ficelle (fil de fer interdit). Chaque fagot ne peut excéder 1m de long et 35 cm de diamètre.

Afin de respecter les conditions de travail des agents municipaux, nous vous remercions de constituer des sacs ou fagots de poids raisonnable

Ce que JE NE PEUX PAS faire collecter

Bâches et sacs plastique, troncs ou souches d'arbres, morceaux de bois autres que branchages, cendres, pots de fleurs, pierres, cailloux et terre, produits d'entretien de jardin, outils de jardinage, restes alimentaires.

Tous ces déchets sont à apporter en déchetterie (les restes alimentaires peuvent être compostés à votre domicile)



Vous pouvez accéder aux 17 centres de recyclage de la CUB, muni de votre macaron, 7j/ 7 (sauf jours fériés) de 9h à 12h30 et de 13h15 à 18h (jusqu'à 19h d'avril à septembre)

A Pessac, 2 déchetteries :

. 2 chemin de la Princesse / 05 35 38 91 10
. rue Gutenberg / 05 57 92 60 81

CALENDRIER DE COLLECTE 2014

JOURS DE RAMASSAGE PROPOSÉS
(limité à 1 par mois et par foyer)

JEUDI 02 OCTOBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 26/09

JEUDI 09 OCTOBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 03/10

JEUDI 16 OCTOBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 10/10

JEUDI 23 OCTOBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 17/10

JEUDI 30 OCTOBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 24/10

JEUDI 06 NOVEMBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 31/10

JEUDI 13 NOVEMBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 07/11

JEUDI 20 NOVEMBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 14/11

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 21/11

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014
pré-inscription max. vendredi 28/11



QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS ?

Tous les déchets verts collectés à votre domicile seront valorisés en compost, excellent engrais naturel, dans la filière de recyclage mise en place par La CUB.



Bons plans, trucs & astuces, éco-gestes... retrouvez sur http://agenda21.mairie-pessac.fr des clés pour agir concrètement et simplement, en matière d'économies d'énergie, de déplacement, de consommation, de solidarité ou de nature !

Suivez le compte Twitter* de la Ville de Pessac (@VilledePessac) pour découvrir régulièrement de bons conseils.
Et faites-nous partager, ainsi qu'à l'ensemble de vos followers, vos propres éco-gestes avec #mongesteàmoi

* Également accessible sur la page Facebook de la Ville de Pessac



VILLE DE PESSAC
Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie

Bât. Forum
Esplanade Charles de Gaulle

05 57 93 66 10
environnement@mairie-pessac.fr


Ville de Pessac - Direction de la Communication - Réalisation et impression : imprimerie municipale - Sept 2014 . Papiers issus de forêts gérées durablement © fotolia